

Le Préfet de l'Aisne
à
Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Aisne

Laon, le 29/10/2020

Objet : Commémoration du 102ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

L'anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale est célébré le 11 novembre de chaque année.

Cette année, compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de reconfinement, une cérémonie départementale sera organisée en format restreint au monument aux morts de Laon. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

La cérémonie que vous seriez amené à organiser dans votre commune devra être très limitée dans son format, dans le strict respect des mesures de distanciation et du port du masque. En particulier, le public ne devra pas être convié et la présence éventuelle de porte-drapeaux très restreinte.



Ziad KHOURY